

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-cinq et le huit du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'octobre 2025, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2025
Séance du 08 Octobre**

N° 24

**Objet : Approbation du projet
de participation à la
prolongation de la boutique
artisanale**

Est nommé secrétaire de séance : Georges PEREIRA

Etaient présents :

ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BENOIT Gérard (à partir du rapport n° 4), BERNARDINI Patrick, BERTRAND Philippe, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°6), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (jusqu'au rapport n° 38), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DOMINICI Pascale, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude (du rapport n° 1 a n° 6 et du n° 39 au n° 42), FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 38), HONNORAT Michèle, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 23), OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VANNI Nathalie, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

Etaient suppléés :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à GIREUD Christophe
AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU-HAYER Italo
BASSET Françoise a donné pouvoir à BERNARDINI Patrick
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
FIAERT Claude a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (du rapport n° 7 au n° 36 et du n° 43 au n° 46)
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
SEVENIER Jean a donné pouvoir à COCHET Brigitte
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Etaient excusés :

BALIQUE François, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, ESCLAPEZ Nathalie, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, TEYSSIER Bernard, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération 27 de la séance du 2 Avril 2025 portant sur la participation de l'action de création d'une boutique éphémère,

Dans le cadre de sa compétence développement économique et du programme Action Cœur de ville, Provence Alpes Agglomération en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 04, ont déployé une boutique artisanale, éphémère et partagée en cœur de ville de Digne-les-Bains sur la période du 3 Juin au 30 Septembre 2025.

Ce dispositif permet de faciliter l'installation au démarrage de nouvelles activités artisanales et commerciales en centre-ville en proposant d'une part, des conditions d'implantation attractives (pas de droit d'entrée, loyer et charges modérées, plan de communication coordonné et visibilité de la boutique...) et d'autre part un accompagnement individuel et collectif sécurisé de la CMAR PACA pour une durée maximale de 3 ans.

Le collectif est déterminé en fonction de l'offre déjà existante dans le centre-ville, de manière à ne pas créer de concurrence avec les commerçants sédentaires. Le local commercial est situé sur un emplacement premium, Place du Général de Gaulle.

Ce dispositif vise à répondre aux enjeux d'implantation commerciale et de lutte contre la vacance des locaux commerciaux en centre-ville. Il permet à des artisans locaux de valoriser leurs produits, d'enrichir l'offre commerciale de centre-ville, de créer du flux et de renforcer l'attractivité.

Le projet de prolongation consiste à animer le collectif d'artisans locaux volontaires sur une période complémentaire de 3 mois.

Le projet prévoit la prolongation de l'ouverture pour la période du 1er Octobre 2025 au 27 Décembre 2025.

Le coût du prolongement de l'opération s'élève à 5 000 euros au total, cofinancé à 20% par Provence Alpes Agglomération (soit 1000€).

Il est proposé :

- D'approuver la participation de Provence Alpes Agglomération à la prolongation de la boutique artisanale ;
- D'affecter 1 000 euros à l'opération de prolongation de la boutique artisanale qui seront versés sous forme de prestation à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 04 ;

- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tous les documents afférents.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité des suffrages exprimés
Bernard Pieri ne prend pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Georges PEREIRA

PUBLIE LE : 22 OCT. 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20251022-24_08102025